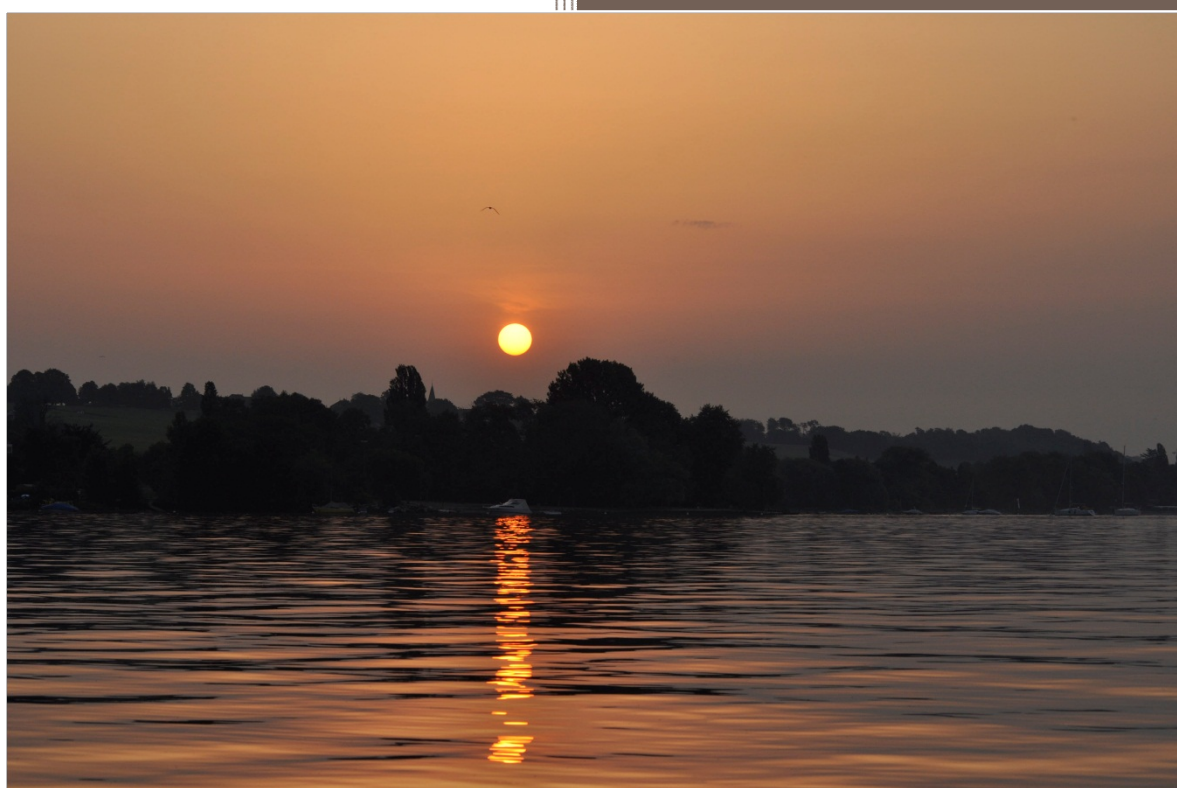


2011

# Politique culturelle à Rolle



Denys Jaquet  
Municipalité de Rolle  
Février 2011

# Politique culturelle à Rolle

## TABLE DES MATIERES

- 03 Préambule
- 05 Introduction
- 05 Définition de la culture
  - Politique urbaine en Suisse
- 06 Offre culturelle actuelle et action municipale
  - 06 Bref historique
  - 07 La culture à Rolle, une « mosaïque éclatée »
  - 08 L'action de la Municipalité dans le domaine culturel
    - L'administration communale et la culture
    - Les instruments financiers
- 10 Axes et critères d'une politique culturelle : propositions
  - 10 La recherche d'une vision partagée
    - Une logique économique
    - Une rentabilité avérée
  - 11 Des facteurs déterminants pour une politique culturelle
    - La situation géographique
    - Le budget et la situation économique
    - Propositions d'axes et objectifs pour une politique culturelle
- 12 Conclusions



## Préambule

En fin de législature, le Municipal en charge a souhaité clarifier et formaliser l'engagement de l'Exécutif en faveur de la culture en réalisant une photographie de l'offre culturelle actuelle, de son subventionnement, et établir des propositions d'axes et de critères pour le développement d'une politique culturelle cohérente.

L'offre culturelle à Rolle est caractérisée par une relative richesse et diversité, elle constitue cependant une « mosaïque éclatée », mal connue. Il n'existe en effet pas à ce jour d'information centralisée concernant cette offre culturelle. De même, l'action de la Municipalité en faveur de la culture est peu lisible. Les termes « culture » ou « affaires culturelles » n'apparaissent pas dans le libellé des comptes, et il n'existait pas encore à Rolle, il y a peu de « délégué culturel » ou de « service des affaires culturelles ».

Egalement, les différentes rubriques des budgets et des comptes de la Ville ne permettent pas non plus d'appréhender facilement l'action municipale. Certains soutiens font l'objet d'une ligne séparée dans les comptes, d'autres comptabilisés dans le cadre d'« enveloppes », selon une logique historique, parfois difficilement compréhensible. Il est ainsi difficile d'articuler des chiffres précis sur les dépenses de la Ville dans le domaine de la culture. Une analyse des comptes de la Ville permet d'estimer les dépenses nettes en faveur de la culture en 2007 à 1'440'000.- de francs si l'on prend en compte le coût lié aux bâtiments communaux qui abritent des institutions culturelles financées ou subventionnées par la Ville, et à 440'000.- francs si l'on ne tient pas compte du coût de ces bâtiments.

La plus grande partie du budget de la culture permet en effet de financer les amortissements des investissements effectués pour le complexe du Casino, la bibliothèque et le Château. Si l'on ne tient pas compte du coût des bâtiments, c'est au domaine « théâtre du Casino » qu'est consacrée plus de la moitié des ressources allouées par la Ville à la culture.

L'action de la Municipalité en faveur de la culture ne se limite cependant pas à un soutien financier : elle met également à disposition des infrastructures, dont les sociétés locales peuvent disposer gratuitement au moins une fois par an, et exempte ces sociétés de l'impôt sur les divertissements. On considère souvent que cet impôt permet de faire participer les « non Rollois » au financement des prestations.

Une commission consultative a été mise en place il y a quelques années pour conseiller la Municipalité dans le domaine culturel. Cette commission est cependant volontairement mis en attente depuis 2009 en raison notamment d'une redéfinition des tâches dans presque tous les secteurs du développement culturel rollois.

La Municipalité décerne également une distinction « Prix de la Ville », dans le cadre de la cérémonie des « Mérites rollois » organisée à l'origine en collaboration avec l'USL, mais cette dernière semble aujourd'hui ne plus exister. La Municipalité a par conséquent repris au nom de la commune l'organisation de cette cérémonie en la combinant avec l'accueil des nouveaux habitants.

Dès lors, il est proposé que la Municipalité décide de mener une politique culturelle de proximité, fondée sur les cinq axes suivants :

- Animer la Ville;
- Favoriser l'accès à la culture ;
- Former les jeunes à la culture ;
- Mettre en valeur le patrimoine ;
- Promouvoir la création.

Pour assurer la cohérence générale de l'action municipale dans le champ culturel, il est proposé de réviser le rôle et la composition de la commission consultative de la culture. Il est aussi proposé que l'ensemble des subventions ordinaires et extraordinaires – y compris celles accordées aux sociétés locales – soient examinées à intervalles réguliers par cette commission consultative qui serait chargée d'attirer l'attention sur d'éventuelles divergences d'interprétation des critères de subvention. Pour assurer la lisibilité de l'action municipale, il est aussi proposé de réviser le libellé du budget et des comptes, et dans ce contexte que les différentes subventions ordinaires fassent l'objet d'une ligne au

budget, qui devrait continuer de comprendre également une enveloppe pour des subventions extraordinaires garantissant la souplesse nécessaire au régime d'aide à la culture.

Il est enfin proposé que des procédures publiques et transmissibles soient établies pour tout ce qui touche aux aspects pratiques de la vie culturelle (location de locaux, salles, etc., autorisations à demander, affichage..), et qu'une réorganisation interne à l'administration soit envisagée, qui pourrait consister à confier toutes ou la plupart des activités actuellement menées à une seule personne qui deviendrait également responsable de l'information en matière culturelle.





## 1. Introduction

Au niveau fédéral, avec l'adoption de la nouvelle constitution, entrée en vigueur le 1er janvier 2000. Le nouvel article 69 portant sur la culture ne se limite pas à confirmer la compétence des cantons en matière culturelle mais donne également à la Confédération la possibilité d'agir pour encourager la culture. Il s'agit dès lors de « *repenser et réorganiser la politique culturelle de la Confédération et la collaboration entre cantons, communes et institutions privées en la matière* ».

Parallèlement, au niveau cantonal et au niveau des communes, plus particulièrement des Villes, les pouvoirs publics tendent à formaliser davantage et à clarifier leur engagement en faveur de la culture. C'est la démarche entreprise avec cette analyse sur l'environnement culturel rollois devant contenir des propositions d'axes pour une politique culturelle.

Les informations nécessaires à la réalisation de cette analyse ont été récoltées au fur et à mesure de l'activité du municipal en charge du dicastère depuis 2006, de ses contacts avec les différents acteurs culturels de la ville, de sa participation au sein de la commission culturelle de la Ville, de ses propres réflexions.

Elles s'inspirent également sur le plan structurel et au niveau de certaines données à la très intéressante étude faite sur le même sujet par Mme Gabriela Chavez, (politologue et ethnologue) commandée par la Ville de Morges en 2005. Il s'agit en effet de ne pas réinventer la roue. Les problématiques culturelles des villes de La Côte sont notablement semblables, seul diffère souvent la présence ou l'absence de structures en place (théâtres, musées, salles de spectacles, etc), l'environnement social étant entre Lausanne à Genève remarquablement homogène.

## 2. Définition de la culture

La définition que donne l'UNESCO de la culture est la suivante:

« La **culture**, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Au plan individuel, la culture est l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain.

Au plan collectif, la culture représente également l'ensemble des structures sociales, religieuses, etc., et les comportements collectifs tels que les manifestations intellectuelles, artistiques, etc., qui caractérisent une société.

La culture comprend ainsi trois grands groupes de manifestations : l'art, le langage, la technique.

Par extension, en éthologie animale et humaine, la culture désigne tout comportement, habitude, savoir, système de sens (en anthropologie) appris par un individu biologique, transmis socialement et non par héritage génétique de l'espèce à laquelle appartient cet individu.

La **culture** se définit de cette manière et comme un ensemble de connaissances transmis par des systèmes de croyance, par le raisonnement ou l'expérimentation, qui la développent au sein du comportement humain en relation avec la nature et le monde environnant. Elle comprend ainsi tout ce qui est considéré comme *acquisition de l'espèce*, indépendamment de son héritage instinctif, considéré comme naturel et inné. Ce mot reçoit alors des définitions différentes selon le contexte auquel on se réfère.

L'accès à l'art et à la culture est un droit fondamental qui contribue à la formation du citoyen et constitue donc une composante essentielle pour la démocratie.

La culture ne se réduit pas à sa dimension artistique, mais englobe tout ce qui permet d'appréhender le monde, de s'y situer et d'y agir individuellement et collectivement.

Derrière l'action culturelle, ce qui nous importe c'est de:

- donner à chaque individu des repères pour agir dans la société
- lutter contre l'obscurantisme, source d'extrémisme et d'intolérance
- combattre les inégalités culturelles: accès aux œuvres et valorisation du capital culturel de chacun.

### 2.1. Politique urbaine en Suisse

Selon la conférence des villes suisses pour les questions culturelles (CVSC) de 1984, 11 thèses ont été retenues concernant la politique à mener au niveau communal, celles-ci sont les suivantes :

1. Les valeurs culturelles existantes doivent être conservées. La création culturelle contemporaine doit être encouragée.
2. Les activités culturelles (et récréatives, sportives ou relatives aux loisirs en général) doivent être soutenues de manière que la population puisse y participer aussi nombreuse que possible.
3. L'information dans et sur le domaine de la culture doit être améliorée.
4. Le régime d'aide à la culture doit être souple.
5. Les contributions financières des agglomérations urbaines / régions doivent être sensiblement augmentées.
6. La collaboration avec le mécénat privé doit être renforcée.
7. Les activités culturelles doivent être plus fortement intégrées dans les institutions scolaires.
8. Des infrastructures appropriées doivent être créées en nombre suffisant pour les activités culturelles.
9. Des équipements de loisirs décentralisés et polyvalents doivent être créés et pris en charge en plus grand nombre.
10. Le contact avec les organismes fédéraux et cantonaux de promotion culturelle doit être recherché dans toute la mesure du possible.
11. Les échanges culturels à l'intérieur de la Suisse et avec l'étranger doivent être intensifiés.

## 3. Offre culturelle actuelle et action municipale

Comme beaucoup de ville de la région et d'ailleurs, la vie culturelle rolloise est intimement liée à son histoire.

### 3.1. Bref historique

Fondée en 1319, par Louis II de Savoie et Amédée V, la ville de Rolle garde beaucoup de traces de son passé médiéval. Le château tout d'abord construit dès 1264 et le centre ancien dressé à l'ouest le long du lac avec sa rue principale et ses nombreux passages transversaux. Plus récent, l'île de La Harpe, les quais parmi les plus fréquentés de la Riviera vaudoise et le Casino théâtre récemment rénové.

Sur le plan artistique, durant le XXème siècle, la ville a abrité de nombreux peintres devenus célèbres tels que Auguste Chinet et Charles Clément. Grâce à la présence de l'un des deux seuls théâtres à l'italienne de Suisse, le théâtre est à l'honneur depuis plusieurs dizaines d'années sous l'impulsion de comédiens et metteurs en scène talentueux.

Ce bref tour d'horizon ne serait pas complet sans faire référence à la bibliothèque historique de Rolle fondée en 1845 et qui représente un joyaux du passé de Rolle et un témoignage de la volonté de développer par un groupe de personnes l'un des piliers de la culture universelle qu'est la littérature.

### 3.2. La culture à Rolle, une « mosaïque éclatée »

Si la programmation annuelle du théâtre du casino semble être bien connue aujourd'hui et si la bibliothèque communale draine de plus en plus de lecteurs, les activités voire même l'existence de certains autres acteurs culturels sont souvent mal ou peu connues. Il n'existe pas à ce jour d'information centralisée concernant cette offre. Rares sont les acteurs culturels eux-mêmes ou politiques qui ont une vision exhaustive de l'offre culturelle à Rolle, y compris de l'offre soutenue par la Municipalité, de la forme et des raisons de ce soutien.

### 3.3. L'action de la Municipalité dans le domaine culturel

L'action de la Municipalité dans le domaine culturel est concentrée sur les deux pôles établis, à savoir la gestion du Théâtre du Casino et celle de la Bibliothèque communale. Malgré la qualité de ces deux pôles, ceux-ci semblent insuffisant en regard de la volonté de développer l'attractivité économique de la Ville et assurer une qualité de vie élevée à la nouvelle population.

La disparition récente de l'Association des Intérêts du Cœur de la Côte qui était un acteur « privé/associatif » et qui développait certains aspects de l'offre culturelle et pour lequel la commune de Rolle participait de manière significative, financièrement et logistiquement laisse désormais un vide qu'il devrait falloir combler.

Dans un très proche avenir, la Municipalité doit pouvoir s'appuyer sur les conseils d'une Commission culturelle et touristique redynamisée et dont les missions auront été clarifiées.

### 3.4. L'administration communale et la culture

Jusqu'en 2009, les termes « culture » ou « affaires culturelles » n'apparaissent pas dans l'organigramme de l'administration communale. Une première étape avait été franchie en 2007 avec la création d'un "service culturel", mais cela sans réel appui logistique ou administratif.

Depuis, le service de la culture a été officiellement désigné et une personne chargée de cette action a été engagé avec un taux de 25% ETP. Selon l'ambition de développement culturel de Rolle et sa volonté de devenir ou non un pôle attractif dans ce domaine, il semble évident que ce taux est assez faible.

Par ailleurs, la réorganisation de l'administration communale engagée en 2007, n'est pas terminée à ce jour. Le secteur des affaires culturelles n'a pas été pris en compte. Il existe par conséquent aujourd'hui encore une organisation disparate qui ne facilite pas la gestion des activités.

Ainsi un certain nombre d'événements est coordonné par le secrétariat municipal, voir par la Municipalité elle-même.

Enfin, l'actuelle organisation repose encore trop sur les réseaux de personnes et la proximité entre les élus, l'administration et les acteurs culturels.

### 3.5. Les instruments financiers

Le soutien financier accordé aux acteurs culturels constitue l'un des instruments dont dispose la Municipalité pour mener son action dans le domaine culturel. Il faut constater que l'action de la Municipalité n'est pas directement lisible et compréhensible à la lecture du budget et des comptes de la Ville. Les catégorisations retenues demandent souvent des explications complémentaires, et leur logique est parfois difficile à comprendre. Cela a une incidence sur la position du milieu politique à l'égard de l'action municipale : le budget et les comptes de la Ville constituent l'une des sources principales d'information des conseillers communaux sur l'activité de la Municipalité dans le domaine culturel, et les classifications retenues par les acteurs politiques rencontrés dans le cadre de cette étude reprennent souvent celles figurant dans ces documents.

De fait, il est difficile d'articuler des chiffres précis sur les dépenses de la Ville dans le domaine de la culture. Une analyse des comptes nous permet d'estimer les dépenses nettes

en faveur de la culture en 2009 à xxxx millions de francs si l'on prend en compte le coût lié aux bâtiments communaux qui abritent des institutions culturelles financées ou subventionnées par la Ville, et à xxx millions de francs si l'on ne tient pas compte du coût des bâtiments.

Il paraîtrait normal et logique que les revenus provenant de la mise à disposition des locaux à vocation culturelle, tels que le Casino théâtre, le Château, la salle communale soient comptabilisés sous des rubriques identifiables au même chapitre, après déduction des frais d'entretien et de maintenance bien entendu.

#### 3.5.1. Subsidés ordinaires

Outre les institutions communales (Casino Théâtre, bibliothèque), la Municipalité subventionne de manière régulière une série d'acteurs culturels.

Certaines de ces subventions font l'objet de lignes distinctes dans le budget et les comptes de la Ville, d'autres sont comprises dans des enveloppes plus générales. L'ensemble des subventions versées aux sociétés locales fait l'objet de plusieurs lignes budgétaires.

Il semble que la clé de répartition entre les sociétés locales repose d'une part sur des décisions prises au fil du temps et répétées d'année en année, et d'autre part, sur le caractère déterminant du montant de la subvention communale pour l'obtention d'une subvention cantonale.

Depuis 2010 sauf erreur, un certain nombre de critères doivent être remplis par les bénéficiaires, notamment la remise de leurs comptes annuels et cela chaque année.

De même, elles peuvent faire valoir une aide financière pour la formation artistique des jeunes rollois.

Il faut noter qu'avec la disparition de l'USL, un partenaire utile pour la communication et les besoins des sociétés locales est absent. Ce rôle devant être finalement repris par le service des affaires culturelles

#### 3.5.2. Subsidés extraordinaires

La Municipalité de Rolle accorde également des subsidés extraordinaires, notamment lors de jubilé de sociétés locales.

Ces subsidés sont notamment financés grâce à une enveloppe « subventions culturelles spéciales ». La Municipalité utilise également cette enveloppe pour soutenir des artistes à une occasion précise (aide à la réalisation d'un disque ou d'une publication), ou pour octroyer une aide financière à des personnes (par exemple une aide financière pour des études musicales). Ces subsidés ne sont accordés là également qu'à partir de critères bien précis

#### 3.5.3. La mise à disposition d'infrastructure

La Municipalité de Rolle met à disposition des acteurs culturels certaines de ces infrastructures. C'est le cas bien sûr de toutes les institutions municipales (archives communales, bibliothèque, Casino-Théâtre). Mais c'est aussi le cas pour d'autres acteurs culturels. Ainsi, des locaux du bâtiment du Château, de la salle communale, de l'école, de l'abris PC. Il s'agit là d'un subventionnement indirect qui contribue également au développement culturel. Cela permet de comparer les prestations communales au profit des sociétés locales. La plupart du temps la prestation communale comprend l'entretien et les charges de fonctionnement de ces espaces.

#### 3.5.4. D'autres prestations

D'autres prestations communales qui n'apparaissent pas en tant que telles dans les budgets et les comptes de la Ville sont également mises à disposition, à certaines conditions, des sociétés locales ou autres organisant des manifestations sur le territoire de la commune. Ainsi, certaines manifestations organisées par la commune, Concert Ozawa, Parade navale, Fête du 1er août, ne se voient pas facturer la mise à disposition de matériel, la conciergerie, l'engagement des auxiliaires de police.



### 3.5.5. Distinctions culturelles

En 2007, la Municipalité de Rolle a repris de l'USL l'organisation des distinctions culturelles et sportives. Un budget a été spécialement alloué pour cela récompensant surtout les jeunes sportifs et artistes. Sous la dénomination "Mérites rollois" cette cérémonie n'a cessé de prendre du panache au fil des années et est devenue un événement incontournable de la vie locale. A cette occasion est remis également le Prix de la Ville de Rolle qui honore « une personne ou une association qui s'est engagée en faveur de l'enrichissement et du rayonnement culturels de Rolle de "manière marquante" et ce pendant plusieurs années. Cette distinction consiste en un diplôme officiel cacheté de la Municipalité, un prix, en espèces ou en nature, d'une valeur de 2'000.- francs environ (le choix est modulable et décidé en fonction de la personne distinguée. A l'occasion de cette cérémonie publique, la Municipalité offre le vin d'honneur ainsi qu'une collation. Depuis quelques années cette rencontre est animée musicalement principalement par les membres de l'EMRE.

### 3.5.6. La régionalisation

Les activités des acteurs culturels rollois ne s'adressent pas exclusivement à la population de la Ville. Dès lors, il apparaît évident qu'une politique culturelle régionale s'impose désormais. Une coordination de l'utilisation des infrastructures mise à disposition par les différentes communes, ainsi qu'une politique d'utilisation et bien sûr des tarifs faciliteraient le travail des divers comités. Faut-il le rappeler ici? Il s'agit le plus souvent de comité bénévole qui œuvrent pour le bien être de notre jeunesse et qui sont trop souvent confrontés à des tracasseries administratives.

## 4. Axes et critères d'une politique culturelle : propositions

### 4.1. La recherche d'une vision partagée

La grande difficulté est ici de dégager un consensus entre les différents acteurs locaux (politiques, commerçants, citoyens, artistes).

Pour la majorité, la « culture » s'interprète de manière anthropologique, comme l'un des fondements du lien social, et va jusqu'à comprendre, pour certains, toutes les activités d'animations – y compris les divertissements – et les activités sportives.

Pour d'autres certainement, la « culture » doit être considérée simultanément sous l'angle social et sous un angle économique : la culture est alors considérée principalement comme un « bien culturel » susceptible de s'inscrire dans une stratégie de promotion économique ou touristique de la Ville.

La culture devient étroitement liée à la Ville, dont elle témoigne et marque l'identité. La culture est également considérée comme permettant une mobilisation citoyenne.

### 4.2. Une logique économique

Le fait que la culture est soutenue par les pouvoirs publics n'est semble t-il pas remis en cause à Rolle de manière générale. C'est plutôt le niveau des montants octroyés, les clés de répartition ou les caractéristiques des bénéficiaires qui sont l'enjeu du débat.

L'on entend parfois également que la Municipalité est trop interventionniste.

### 4.3. Une rentabilité avérée

Des études menées ont en effet conclu que « *pour chaque franc investi par l'Etat dans la culture, entre 29 et 38 centimes (selon le mode de calcul) lui reviennent (rentabilité indirecte au sens étroit). Elles indiquent également que chaque franc alloué par l'Etat à des institutions culturelles génère un volume d'affaires de 1 fr. 50 à 2 fr 90 (rentabilité indirecte au sens large) dans l'économie privée* »<sup>80</sup>. Dans le canton de Vaud, une étude, commandée par le Département de l'économie en partenariat avec l'Office du Tourisme du canton de Vaud, conclut à une interdépendance significative entre activités récréatives, culturelles et sportives et le tourisme. Ainsi, selon cette étude, 26% des fréquences touristiques sont imputables à ces activités et génèrent une valeur ajoutée de l'ordre de 409 millions de francs dans le canton, ainsi que des incidences sur l'emploi, évaluées à 5'380 emplois.

#### 4.4. Des facteurs déterminants pour une politique culturelle

La vie culturelle et l'action de la Municipalité sont fortement marquées par l'histoire de Rolle. Ainsi, le patrimoine de la Ville (Château, Grand-Rue, centre ancien, quai, port, Casino) a été souvent cité comme l'une de ses richesses culturelles. Une politique culturelle à Rolle ne pourrait se concevoir sans en tenir compte, tout en gardant à l'esprit que Rolle n'est pas Genève ou Lausanne, voir même Nyon. Néanmoins, il y a une marge de progression possible notamment avec le patrimoine largement inexploité du Château qui n'a pas vu de changement d'affectation depuis son acquisition par la ville en 1799.

Des avancées notables sont en cours de réalisation cependant telles que: la création d'une association du Casino Théâtre de Rolle avec une Direction renforcée, la modernisation des installations techniques, la pose d'un gradin,

De même, le projet de déplacement de l'actuelle bibliothèque dans le futur bâtiment scolaire du Martinet permettra la création d'un nouvel espace de rencontres et d'animations.

Ce déplacement permettra également le dégagement de nouveaux espaces attribuables aux échanges culturelles au centre ville.

Sur le plan d'une politique culturelle de points forts, celle-ci peut s'appuyer notamment sur la présence d'une longue tradition de l'enseignement de la musique avec deux écoles (EMRE et CPLC) réputées. Par ailleurs, c'est à Rolle qu'est née l'idée de la création d'un conservatoire régional.

#### 4.5. La situation géographique

La situation de Rolle, au coeur de La Côte vaudoise, entre Genève et Lausanne, Morges et Nyon est un élément qui ne peut être ignoré lors de la définition d'une politique culturelle. doit prendre en considération. Il serait ainsi vain de vouloir développer une offre similaire à ces pôles souvent surchargés.

#### 4.6. Le budget et la situation économique

La situation financière de la Ville de Rolle est bien évidemment déterminante pour opérer des choix. Compte tenu des projections financières prévues ces prochaines années, il est à ce stade illusoire de développer une politique exigeant des moyens financiers supplémentaires. Néanmoins, il faut tenir compte de l'accroissement de la population, du tissu socio-économique de cette dernière, de la situation géographique exceptionnelle de la Ville pour maintenir une offre attractive.

#### 4.7. Propositions d'axes et objectifs pour une politique culturelle

- **Animer la ville**

L'objectif dans ce cadre est de contribuer, par des activités culturelles, à rendre la Ville vivante. Dans ce cadre, l'action de la Municipalité peut consister à soutenir la mise sur pied d'événements, spectacles et manifestations à caractère culturel ou festif, ainsi que des expositions, publications ou autres activités de création et de diffusion menées par des institutions ou acteurs culturels. Doter la Ville d'un centre culturel qui soit un véritable lieu d'échanges est également une des actions possibles.

**Objectifs:**

- Permettre la sociabilité et les rencontres
- Mettre en valeur la Ville
- Assurer un lien entre les acteurs culturels
- Favoriser la création

- **Favoriser l'accès à la culture**

L'objectif dans ce cadre est de contribuer à encourager la participation de la population à la vie culturelle, en tant qu'acteur de la culture ou en tant que spectateur.

L'action de la Municipalité peut consister à soutenir les institutions et autres acteurs culturels, notamment les sociétés locales, dans leurs activités. Peut être aussi compris dans ce contexte le soutien aux activités organisées pour éduquer et former les jeunes à la culture, notamment dans le cadre de l'école, ou encore les mesures prises pour rendre ces activités financièrement accessibles. Cet axe implique également qu'une information facilement compréhensible et accessible soit donnée à l'ensemble de la population sur la vie culturelle.

**Objectifs:**

- Assurer une visibilité et une offre promotionnelle
- Garantir un prix en lien avec l'offre
- Proposer une offre attractive et diverse
- Respecter les spécificités

- **Former les jeunes à la culture**

L'objectif dans ce cadre est de donner aux jeunes la possibilité de se familiariser à la vie culturelle, et d'assurer la relève. L'action de la Municipalité peut consister en un soutien aux écoles de musique ou de théâtre ou à des acteurs organisant des expositions ou manifestations didactiques pour les enfants et les jeunes. Elle peut également consister en un soutien pour un accès privilégié des enfants ou des jeunes à des manifestations culturelles, ou encore à des activités culturelles menées dans le cadre scolaire.

**Objectifs:**

- Comporter un aspect didactique
- Promouvoir une culture vivante
- Garantir la diversité
- Déployer des efforts promotionnels
- Permettre aux jeunes d' « être acteurs de la culture »

- **Mettre en valeur le patrimoine**

L'objectif dans ce cadre est de permettre à la population de bénéficier de son héritage, et de valoriser et développer cet héritage pour le transmettre aux générations futures.

L'action de la Municipalité dans ce contexte peut consister en un soutien à la création d'un musée, d'une collection ou aux activités d'une association telle que l'AACR. Elle peut également consister en un soutien à la création qui permet la constitution du patrimoine des générations futures.

Enfin, s'agissant du Château et de la bibliothèque historique, la désignation d'un(e) conservateur (trice) semble nécessaire à l'avenir pour promouvoir ce patrimoine figé.

**Objectifs:**

- Entretien de la mémoire culturelle rolloise

- **Promouvoir la création**

L'objectif dans ce cadre est de donner aux artistes les conditions leur permettant d'exercer leur art. Par création, on entend dans ce contexte non seulement la « production » d'œuvres novatrices et originales, mais également l'interprétation faite d'œuvres d'autrui. Dans ce cadre, l'action de la Municipalité peut consister en l'octroi de subventions (ponctuelles ou dans la durée sous la forme de bourses ou de prêts). Elle pourrait également impliquer la diffusion des œuvres sans laquelle la création reste en vase clos. La Municipalité peut soutenir des espaces permettant aux artistes de s'exprimer en public ou de pratiquer leur art (salle de théâtre, lieux d'exposition, locaux de répétition, etc.).

Le Casino-Théâtre en est un bon exemple.

La nouvelle bibliothèque et le centre socioculturel Sésame également.

**Objectifs:**

- Rendre la Ville vivante

## 5. Conclusions

Il serait souhaitable que la Municipalité de Rolle:

1. décide de mener une politique culturelle de proximité fondée sur les cinq axes proposés précédemment ;
2. que le rôle et la composition d'une commission consultative active soit créée en adoptant les principes et les axes de la politique municipale en matière culturelle.
3. que l'ensemble des subventions ordinaires – y compris celles accordées aux sociétés locales – soient examinées à intervalles réguliers par cette commission consultative pour s'assurer de la cohérence générale de l'action municipale dans le champ culturel, cette commission consultative étant dans ce contexte chargée d'attirer l'attention sur d'éventuelles divergences d'interprétation des critères de subvention;
4. que la même commission donne un préavis sur les subventions extraordinaires ;
5. que les différentes subventions ordinaires fassent l'objet d'une ligne au budget, qui devrait continuer de comprendre également une enveloppe pour des subventions extraordinaires garantissant la souplesse nécessaire au régime d'aide à la culture ;
6. que le libellé du budget et des comptes de la Ville dans le champ culturel soit revu pour en assurer la lisibilité si nécessaire ;
7. que des procédures publiques et transmissibles soient établies pour tout ce qui touche aux aspects pratiques de la vie culturelle (location de locaux, salles, etc., autorisations à demander, affichage..). Dans ce cadre, il s'agit de réorganiser à l'interne l'administration, qui pourrait consister à confier toutes ou la plupart des activités actuellement menées à une seule personne qui deviendrait également responsable de l'information en matière culturelle (attaché(e) culturel(le) ;

